



Heritage sur un compte joint

Par **Chou chou**, le **23/02/2021** à **23:24**

Bonjour, voilà, mon grand-père qui est décédé avait un compte joint avec un de ses fils depuis au moins 15 ans, mon grand père avait une bonne retraite et ne dépensait pas grand chose hors, il ne reste que 4000 € sur le compte joint, comment être sûr que mon oncle donc le fils de mon grand-père n a pas abusé de ce compte joint pendant des années pour mettre de l argent de côté ou se payer d autres choses exemple, voiture neuve, rénovation de sa maison etc surtout que mon oncle a ouvert ce compte joint avec mon grand père après que celui-ci ait fait un AVC lui ayant laissé des séquelles. Que pouvons nous faire en tant qu héritier pour savoir si mon oncle n a pas profité de l argent de mon grand-père de son vivant en utilisant ce compte joint ? Merci pour vos réponses cordialement

Par **youris**, le **24/02/2021** à **11:45**

bonjour,

vous pouvez demander, comme héritiers, les relevés de compte du défunt.

Mais les investigations sur le compte joint ne pourront être entreprises qu'avec l'accord du cotitulaire du compte.

la seule solution semble être une plainte pour abus de confiance ou abus de faiblesse.

je vous conseille de consulter un avocat pour une éventuelle procédure.

qu'en pense le notaire en charge de la succession ?

salutations